



Litige avec un huissier de justice

Par **maxlou**, le **23/09/2014** à **16:47**

Bonjour,

En janvier 2012, j'ai fait appel à un huissier pour récupérer auprès de mon ex-épouse le préjudice subi dont le tribunal d'instance m'a donné raison (3.600 €). Le 9 mai 2012, l'huissier m'envoie un courrier me disant qu'il n'a pas trouvé l'adresse de mon ex-femme. Je trouve moi-même cette adresse le 15 février 2013, donc la lui communique pour exécution.

Depuis nous n'avons plus aucune nouvelle de l'huissier. Pour moi, mon dossier ne les intéresse pas, je laisse tomber.

Vendredi 19 septembre 2014, je reçois, par mail, un courrier de l'huissier dans lequel il me réclame 424,74 € plus d'un an et demi après. J'appelle son étude parce que je ne comprends pas pourquoi je dois payer cette somme puisque je n'ai eu aucun suivi et courrier de leur part concernant cette affaire. Il me dit qu'il m'a envoyé des courriers et email (ces derniers avec AR). Je n'ai jamais rien reçu de sa part. Je lui demande donc un rendez-vous.

Je viens de sortir de rendez-vous pendant lequel il me dit qu'il m'a envoyé un courrier avec AR et mail avec AR, qu'ils ont un logiciel qui dit si cela a été réceptionné. Je n'ai jamais rien signé et jamais rien reçu, ni par la poste et ni par mail. Un peu perdu par la pression, je l'ai écouté et j'ai accepté qu'il continue les poursuites.

Je rentre chez moi et prends du recul, j'en discute avec ma compagne, je rappelle l'huissier et lui demande les accusés-réception signés car il me faut porter plainte contre la personne qui signe mon courrier à ma place.

Maintenant il me dit que ce ne sont que des courriers simples et les mail n'avait pas AR.

Ma question est :

Est-ce que je dois payer la somme 424,74 € pour les démarches effectuées ? Surtout que suite à ma demande d'exécution en février 2013 je n'ai plus jamais eu signe de quoi que ce soit de cet huissier et la personne qui est poursuivie est enregistrée à la Banque de France pour surendettement. Il me menace de poursuite merci de me dire ce que je dois faire pour me couvrir.

En attente de votre réponse.